

27 septembre 2011

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 28 avril 2011, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **19/09/2011** au **23/09/2011** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
19/09/2011	85 672	6,1402	526 043,21
20/09/2011	2 000	6,1333	12 266,60
22/09/2011	234 000	6,0882	1 424 638,80
23/09/2011	140 226	5,9992	841 243,82
TOTAL	461 898		2 804 192,43

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.